L'ÉDITO

DU 15 décembre 2023

Recrutement des personnels détachés : des avancées

Le Sgen-CFDT a obtenu de l'AEFE un recrutement plus ouvert et plus équitable des personnels enseignants et CPE détachés.

Auparavant, la possibilité de rupture de contrat puis de réemploi sur un autre poste AEFE en cas de suivi de conjoint était ouverte aux seuls personnels avec conjoint en exercice au MEAE ou à l'AEFE.

Elle s'applique dorénavant à toutes et à tous, quel que soit l'employeur du conjoint ou de la conjointe.

Le Sgen-CFDT a également obtenu de l'AEFE une priorité de recrutement dans un autre établissement pour les collègues victimes de mesures de carte scolaire. C'est une belle ouverture pour les collègues d'établissements déconventionnés par exemple.

Cependant les **personnels recrutés locaux** qui réussissent un **concours** doivent revenir en France, pour y effectuer leur stage et y exercer ensuite en tant que titulaires. Le Sgen-CFDT souhaite que la priorité AEFE de retour sur le poste, avec gel de celui-ci, soit maintenue. Il regrette que des collègues soient malmené·es du fait de mesures du ministère de l'Éducation nationale.

Le Sgen-CFDT sera très vigilant sur ces sujets de mobilité très importants pour les personnels détachés. Nombreux par ailleurs sont les domaines à faire progresser : le Sgen-CFDT y travaille avec persévérance, pour un traitement équitable de toutes et tous !

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger